

Le bois de Chênes près de Genoller sera le "Sauvabelin de la Petite-Côte"

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **33 (1961)**

Heft 7

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-125173>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le bois de Chênes près de Genolier sera le « Sauvabelin de la Petite-Côte »

33

Au moment où «Poésie» rappellera au public l'œuvre du poète Georges Nicole, il nous souvient que notre professeur au Collège de Nyon s'éleva, il y a quelques années, par le truchement de la presse régionale, contre la venue probable, à l'époque, des blindés de notre armée dans le magnifique bois de Chênes, compris entre les communes de Begnins, Vich, Coinsins et Genolier et propriété de cette dernière.

Aujourd'hui, il aurait appris avec joie que ces lieux enchanteurs étaient sur le point d'être sauvés de tout danger.

En effet, dans le cadre de l'aménagement du territoire et de la protection des sites, l'inspecteur des forêts du 12^e arrondissement, qui en 1942 déjà, avait préservé ces 85 ha. de forêts du défrichement, a obtenu la cession d'un droit de superficie, de la commune de Genolier en faveur de l'Etat de Vaud, sur l'ensemble de cette propriété de 130 ha., pour une durée de cinquante ans.

On peut dès lors escompter, dans un proche avenir, la ratification par le Conseil d'Etat de la convention de cession de ce droit de superficie. Aussi est-il intéressant de savoir dès à présent les buts que les promoteurs de cette judicieuse intervention en faveur des sites entendent atteindre.

En abandonnant l'exploitation purement économique de ce domaine et en se bornant à ne faire que des coupes d'entretien, le service forestier cherchera à conserver à la forêt son aspect naturel; en particulier, il renoncera à l'«enrésinement» des peuplements.

Un aménagement provisoire fixera les règles à suivre pour faire du bois de Chênes le «Sauvabelin de la Petite-Côte», avec les allées goudronnées en moins! Les zones agricoles seront traitées uniquement en prairies et pâturages. De plus, le service de la chasse envisage d'y créer une réserve de chasse et un centre de repeuplement en gibier. Le bâtiment de la ferme, classé monument historique, gardera ainsi son cachet sympathique, quand bien même, il n'est pas possible de savoir aujourd'hui ce qu'il abritera. Puis, si l'on veut que ce domaine devienne un havre de paix et de silence, bénéfique aux touristes, diverses restrictions seront introduites à la conception touristique moderne: la circulation automobile et le camping y seront interdits; d'ailleurs, quelques minutes de marche avant le pique-nique aiguïseront l'appétit... On le voit, dans le cadre de l'aménagement du territoire, la base de gestion du domaine du bois de Chênes est d'hygiène publique. Qui ne s'en réjouira pas?

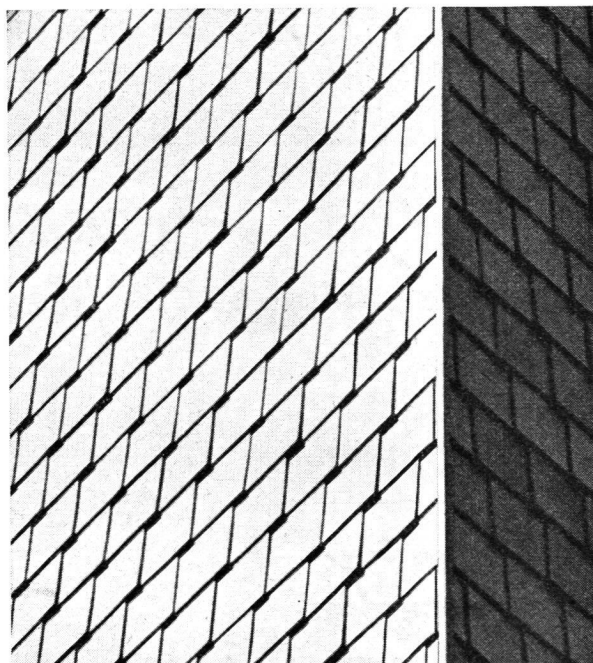
Zr.

(«Gazette de Lausanne»)

Maçonnerie
Plâtrerie
Peinture
Décoration d'intérieur

Entreprise **G. VUAGNAT S. A.** Genève

-15, rue des Voisins - Tél. (022) 24 42 34



Eternit SA, Niederurnen GL

Ardoises pour façades, légères et durables, la meilleure protection de la construction de bois. Les teintes plaisantes et les revêtements variés permettent des solutions architectoniques des plus satisfaisantes.